

un seul vote par mandat; nous verrons la proportion des voix qui se manifesteront de chaque côté. Ce sera une indication suffisante pour mettre bas la manœuvre qui est faite contre le congrès, pour lequel toute la C. G. T. U. a fait des efforts de représentation directe, admirablement accomplis et exécutés par l'ensemble de nos fédérations (*applaudissements*).

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix la proposition du camarade Mahouy.

(*La proposition n'est pas adoptée.*)

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au camarade Pesce, de la VIII^e Région, pour une déclaration, je propose au congrès de suspendre sa séance pendant cinq minutes pour recevoir notre grand journal *l'Humanité* (*assentiment*).

Reprise de la discussion sur le Rapport moral

DECLARATION DES DELEGUES DES SYNDICATS DE LA VIII^e REGION

La séance est reprise à 18 h. 20.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à Pesce pour faire une déclaration.

PESCE (Marseille). — Camarades, il était de mon devoir de faire connaître aux congressistes la déclaration suivante, surtout après celles du camarade Ciavaldini, des Ports et Docks de Marseille :

DECLARATION AU CONGRES CONFEDERAL

DES DÉLÉGUÉS DIRECTS DES SYNDICATS RESSORTISSANTS DE LA VIII^e U. R.

Les délégués directs des syndicats ressortissant de la région confédérale de Marseille soulignent que sous le couvert de parler sur le rapport moral de l'activité confédérale, le camarade Ciavaldini s'est livré à une série d'attaques contre la direction de la C. E. de la VIII^e U. R. Ne voulant pas user de la tribune pour répondre comme il conviendrait à cette intervention déplacée, les délégués soussignés estiment nécessaire d'apporter au congrès, par opposition à ce qu'il a entendu, la courte réplique suivante :

1^o Il est faux de dire que la direction de la VIII^e U. R. s'entoure de représentants de syndicats fantômes pour s'assurer une majorité constante de suiveurs inconscients : la C. E. de la VIII^e U. R. a été régulièrement désignée par le congrès régional auquel le camarade Midol représentait la C.G.T.U.

Les syndicats les plus importants y ont un membre, tels que Cheminots, Métaux, Bâtiment, Produits chimiques, Cuir et Peaux. Le camarade Cavaldini lui-même, sur les instances pressantes du secrétariat régional, avait accepté d'en faire partie, il s'en est retiré de sa propre volonté, tout récemment, sans raison plausible.

2° Il est mensonger de dire que ne peuvent être exprimées au sein de la C.E. que des opinions identiques à celles exprimées par le bureau régional, chacun a toujours pu s'exprimer librement, depuis que la direction actuelle a succédé à la direction anarcho-syndicaliste, et il en sera toujours ainsi.

3° Il est mensonger de dire que la direction régionale écarte tels ou tels militants, sous prétexte qu'ils ne sont pas membres du P.C. La preuve en réside dans le fait que la C.E. renferme de nombreux militants non communistes.

Jamais, au sein de la 8^e U. R., un militant n'a été brimé ou gêné, à cause de ses opinions politiques, ou de ses tendances syndicales. Ce que la C. E. en entier, et pas seulement le camarade Matton, demande aux militants, c'est que leur opposition éventuelle soit basée sur des raisons d'organisation, de tactique, de principes ou d'idéologie, d'ordre syndical, et non pas sur des querelles de partis politiques, ou sur des motifs de bas intérêts personnels, comme il en reste dans ce grand port, méditerranéen, renommé pour la corruption et le maquereautage syndicaux, ce que la majorité actuelle de la 8^e U.R. s'est donné pour tâche de combattre et de faire disparaître.

4° Il est mensonger de dire que tels ou tels militants se cachent au moment du danger. Dans cette ville où le revolver et la matraque sont depuis longtemps arguments courants, et où les premiers meurtres syndicaux ont été commis ; dans cette ville où les politiciens social-démocrates et syndicaux réformistes ont, depuis longtemps, recruté une équipe de surineurs, dénommée le groupe « Le Marteau », qui a été inaugurée au congrès départemental de Miramas de 1920, avant d'être utilisée au Congrès national de Lille, il arrive que, dans des moments où le conflit permanent qui met aux prises militants révolutionnaires et politiciens social-démocrates devient aigu, la C.E. de la 8^e U.R. invite elle-même tel ou tel militant contre lequel des menaces plus formelles ont pu être faites, de s'abstenir de venir à telle réunion, si politiquement sa présence n'est pas rigoureusement indispensable, ou si l'organisation de sa sécurité n'a pu être effectuée au préalable.

(Suivent les signatures de 17 délégués directs sur 20, représentant 34 syndicats.)

Voilà, camarades congressistes, la déclaration légitime que désiraient vous faire les délégués syndicaux de la VIII^e Union régionale.

Ils terminent en vous demandant de prendre acte simplement de cette déclaration et de considérer clos cet incident sur lequel son auteur aura toute latitude de s'expliquer au sein même de la VIII^e Union régionale.

LE PRÉSIDENT. — Quatre camarades sont encore inscrits dans la discussion du rapport moral. Nous allons demander au camarade Beaudemont, de la XIV^e Union régionale, de retirer son droit de parole, pour pouvoir épuiser la liste des orateurs ce soir, afin que le bureau confédéral puisse répondre demain.

Le camarade Beaudemont est-il présent dans la salle ?

BEAUDEMONT. — Un mot. Il est tout à fait illogique de demander à des camarades de la majorité de renoncer à la parole, alors qu'on a laissé parler la minorité depuis deux jours.

LE PRÉSIDENT. — Dans ce cas, nous demanderons au camarade Beaudemont d'être bref.

BEAUDEMONT. — Cinq minutes.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Alice Brisset.

INTERVENTION D'ALICE BRISSET

Alice BRISSET. — J'avais demandé la parole simplement pour mettre au point une déclaration faite par le camarade Rousseau, mais en raison de l'intervention de Germaine Goujon, j'indiquerai au congrès dans quelles circonstances cette camarade a fait preuve d'une très grande nervosité, dimanche, en quittant la salle de la conférence féminine dont elle fit claquer la porte.

Germaine Goujon a dit : « La conférence féminine a épousé les défauts des camarades hommes. Du fait que Germaine Goujon n'était pas membre du parti communiste, elle l'a systématiquement sabotée ».

Je ne sais pas, camarades, si nous avons épousé vos défauts, mais j'affirme que nous avons fait preuve d'une très grande patience et que Germaine Goujon a systématiquement interrompu les jeunes camarades qui prenaient la parole dans la conférence.

Germaine GOUJON. — Mensonge!

UNE VOIX. — C'est exact!

Alice BRISSET. — Germaine Goujon a spéculé sur ses treize années d'expérience. « Treize années de syndicat, a-t-elle dit, me permettent d'apporter des critiques et de poser des questions. »

C'est à ce moment que nous avons dit à Germaine Goujon : « Il faut connaître le mouvement féminin; il faut savoir ce que représentent nos jeunes camarades à la conférence des femmes. Puisque vous avez treize années d'expérience, au lieu de venir leur poser des questions, faites-les profiter de votre expérience; indiquez-leur comment l'on doit travailler parmi les femmes; apprenez donc à nos camarades ce que vous avez appris et compris pendant treize années d'expérience ».

C'est à ce moment que Germaine Goujon a fait preuve de manque de sang-froid; elle est partie en claquant la porte. Nos camarades de la conférence ont dit à Germaine Goujon : « Tu as un mandat, celui d'être à la conférence féminine; nous te demandons à l'unanimité de revenir sur ton geste de colère, de rester dans la salle. Tu as eu la parole à quatre reprises depuis ce matin; s'il le faut, tu réfuteras nos arguments et une cinquième fois nous te donnerons la parole ».

Germaine Goujon a refusé. Je pense que ces explications suffisent.

J'en viens à l'intervention de Rousseau.

Notre camarade Rousseau a, paraît-il, ému certains camarades. Il a dit : « De passage à Tourcoing, la camarade Brisset a prononcé de telles paroles que nous devons ici donner le contenu de ces paroles. Elle a dit : « Quand bien même vous auriez démoli vos syndicats, vous auriez dû envisager la grève de vingt-quatre heures ».

Il faut mettre au point la conversation personnelle qui a eu lieu entre le camarade Rousseau et moi-même.

Il est exact que, de passage à Tourcoing, Rousseau n'a pas manqué de me faire connaître ses profonds désaccords sur le mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures lancé par la C. G. T. U. à l'occasion de la guerre du Maroc.

Quels arguments m'a-t-il donnés ? Il m'a dit : « La C. G. T. U. lance des mots d'ordre inapplicables. Elle ne sait pas tenir compte des situations, et notamment de celle de Tourcoing. Elle commet en ce sens de très graves fautes. A Tourcoing, nous avons un consortium puissant qui exerce une très grande influence sur les ouvriers, avec le sursalaire familial, avec les œuvres sociales. Il est impossible de déclencher un mouvement de grève quand on sait que les ouvriers subiront la répression à Tourcoing ; quand on sait que les ouvriers perdront par le seul geste de 24 heures de grève, le bénéfice d'un mois de sursalaire familial. C'est donc aller à un échec complet que de vouloir déclencher la grève dans de telles conditions. »

Rousseau a ajouté : « Devant une telle situation, la C.G.T.U. doit-elle démolir ses organisations ? Celles-ci doivent-elles suivre les mots d'ordre lancés par la C.G.T.U. ? » Il disait encore : « La preuve est là, irréfutable. Depuis la grève de 24 heures, trois cents cartes m'ont été retournées par les collecteurs. »

Camarades, qu'ai-je répondu ? J'ai la souvenance très précise de ce que j'ai dit à Rousseau. Je lui ai déclaré que soutenir qu'il est impossible d'engager une action contre la guerre du Maroc parce que le consortium textile est puissant, parce que les ouvriers vont subir la répression, notamment dans le sursalaire familial, mais c'est indiquer que nous ne pourrions jamais rien faire parce que nous sommes trop faibles, parce que nous apparaissions impuissants devant le consortium textile.

Le consortium textile ne supprimera pas le sursalaire familial parce que les syndicats demanderont de supprimer le sursalaire familial. Le consortium textile, il étend les œuvres sociales, il développe, à l'instar du patronat, ses méthodes de répression ainsi que ses œuvres sociales. Penser que l'on doit reculer devant le consortium parce que les ouvriers subiront la répression à la suite d'une grève contre la guerre du Maroc, je dis à Rousseau qu'une reculade comme celle-ci, c'est méconnaître le rôle de la C. G. T. U. ; c'est méconnaître en particulier le rôle du syndicat de Tourcoing.

Je répète à Rousseau que la C. G. T. U. ne pouvait conditionner